

2API HOLDING FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 854 681 euros
Siège social : 1210 rue du Bourg
45770 SARAN
938 689 890 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 mai,
A 9 heures,

Monsieur Adil RHALMI,
Demeurant 1210 rue du Bourg, 45770 SARAN,

Président et associé unique de la société 2API HOLDING FINANCE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 23 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Adil RHALMI, associé unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin. L'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois et sera clos le 30 juin 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 23 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 23 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Adil RHALMI,
Président associé unique.**